



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

180, place de l'Église, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0 - Téléphone : 418 246-5631 Télécopieur : 418 246-5663
www.capsaintignace.ca

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

Élections générales du 2 novembre 2025 à Cap-Saint-Ignace **La période électorale est lancée!**

Cap-Saint-Ignace, le 19 septembre 2025 – La période électorale commence aujourd'hui dans la municipalité de Cap-Saint-Ignace. Elle permettra de pourvoir 6 postes de conseillères ou conseillers municipaux ainsi que le poste de mairesse ou maire.

La période pour soumettre une déclaration de candidature commence aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 3 octobre, selon l'horaire indiqué sur l'avis public d'élection. À moins que des postes soient pourvus sans opposition à l'issue de cette période, les électrices et les électeurs voteront pour tous les postes de conseillères ou conseillers ainsi que pour le poste de mairesse ou maire.

Voter

Si plus d'une personne pose sa candidature à l'un ou l'autre de ces postes, il y aura quatre jours de vote.

- Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre, de 12 h à 20 h;
- Le vote au bureau de la présidente d'élection aura lieu le 27 octobre ainsi que le 28 octobre, de 13 h à 17 h;
- Le jour des élections, le dimanche 2 novembre, le vote aura lieu de 10 h à 20 h.

Autres options de vote disponibles sur demande

Les personnes qui sont incapables de se déplacer pour des raisons de santé peuvent demander qu'une équipe de vote vienne à elles.

Les électrices et les électeurs qui sont propriétaires d'un immeuble (chalet, immeuble à logements, etc.) ou qui occupent un établissement d'entreprise dans la municipalité peuvent aussi voter par la poste.

Dans les deux cas, les électeurs admissibles doivent faire une demande auprès de la présidente d'élection au plus tard le 21 octobre.

Présenter sa candidature

Toute personne intéressée à devenir membre du Conseil municipal doit déposer une déclaration de candidature auprès de la présidente d'élection d'ici le vendredi 3 octobre à

16 h 30. Elle doit recueillir les signatures d'appui d'au moins cinq (5) électrices et électeurs pour se présenter à un poste de conseillère ou conseiller. Si elle convoite le poste de mairesse ou maire, elle doit recueillir au moins cinq (5) signatures

Une candidate ou un candidat qui souhaite faire des dépenses pour promouvoir sa candidature doit obtenir une autorisation. Il peut demander cette autorisation sur son formulaire de déclaration de candidature. Sans autorisation, il ne peut pas utiliser son propre argent ni les biens à sa disposition pour faire campagne.

S'informer

M^{me} Sophie Boucher est la présidente d'élection. Son bureau est situé au 180, place de l'Église. Elle peut être jointe par téléphone, au 418 246-5631 poste 12, ou par courriel, à l'adresse dg@capsaintignace.ca.

Le site Web de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace au www.capsaintignace.ca, fournit diverses informations sur les élections en cours. La liste des candidates et candidats y sera notamment diffusée.

La liste des candidates et candidats sera également accessible sur le site Web d'Élections Québec, où convergeront les données des quelque 1 100 municipalités du Québec en élections.